



COMPTE-RENDU

Concertation sur l'élaboration du SCoT- AEC et révision du PLUI

« Diagnostic » du projet Rouen Métropole 2050





4ème Réunion publique participative

Mercredi 20 mars 2024

à Rouen (au siège de la Métropole)

de 18h à 21h

COMPTE-RENDU

Cadrage général

Dans le cadre du projet Rouen Métropole 2050 (élaboration du SCoT-AEC et révision du PLUi), la Métropole Rouen Normandie organise une première phase de dialogue avec ses parties prenantes autour du diagnostic du projet. Cette phase débute le 23 février 2024 par une conférence de presse du Président de la Métropole et une rencontre avec les acteurs du territoire et les parties prenantes associées (PPA).

Pour faire participer le grand public et les parties prenantes élargies au diagnostic, la Métropole propose un questionnaire participatif en ligne (sur la plateforme jeparticipe) et organise quatre réunions publiques participatives réparties sur le territoire. Le 11 mars à Duclair, le 18 mars à Elbeuf, le 19 mars à Franqueville-Saint-Pierre puis le 20 mars à Rouen.

En amont de chaque réunion publique, la Métropole de Rouen propose un temps dédié aux Elus permettant de les informer de la démarche.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse de la dernière réunion publique participative qui a eu lieu le 20 mars à Rouen.

Objectif des réunions publiques participatives

- Informer les conseillers municipaux que leurs communes ont désigné des référents pour suivre l'élaboration du SCoT AEC et la révision du PLUi.
- Initier le dialogue autour du projet Rouen Métropole 2050 dans tout le territoire.
- Associer largement les élus au lancement de la discussion autour du projet Rouen Métropole 2050 car ils en seront les signataires à l'issue.
- Présenter le cadre de réflexion du projet Rouen Métropole 2050 et sensibiliser au changement de paradigme climatique, d'aménagement et urbain grâce à l'outil nommé « la Fresque de la Métropole Rouen Normandie ».
- Recueillir le diagnostic d'usages des parties prenantes du territoire.

Déroulé et note d'ambiance

La quatrième et dernière réunion publique participative s'est déroulée le mercredi 20 mars 2024 à Rouen au 108 dans la salle Joséphine Baker en présence de Abdelkrim Marchani vice-président à en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, la vie étudiante, le numérique - L'Europe et l'international de la Métropole Rouen Normandie.

En amont de la réunion publique, une séquence de 18h à 18h30 a été consacrée à l'accueil des élus des communes de la Métropole afin de leur présenter la démarche **Rouen Métropole 2050**. Il a été rappelé que chaque commune dispose de référents désignés pour suivre l'élaboration du SCoT aec et la révision du PLUi.

Cette séquence avec les élus s'est terminée par des échanges informels en accueillant le grand public. **10 élus étaient présents** pour cette première partie de la réunion locale.

A 19h, la réunion publique participative a commencé par une introduction de Abdelkrim Marchani. Celui-ci a évoqué les changements de paradigme et de posture de la métropole face au changement climatique, la consommation d'espaces et la croissance démographique. Afin de mieux s'approprier les enjeux autour du SCoT-aec PLUi, les participants ont répondu à un quiz sur le sujet et ont écouté

une présentation de la démarche Rouen Métropole 2050 réalisée par Séverine Lemerrier de l'équipe de la Métropole Rouen Normandie.

La réunion publique s'est poursuivie par un temps de réflexion en sous-groupes autour de la « Fresque de la Métropole Rouen Normandie » qui permet de s'approprier les enjeux d'aménagement, de transformation du territoire et du changement.

Après avoir manipulé la fresque et mis en relation ses différents éléments, les participants ont été invités à décrire les problématiques de leur territoire, les atouts et les fragilités de la Métropole, selon eux.

La démarche Rouen Métropole 2050

La quatrième réunion publique sur le diagnostic du projet s'est tenue à Rouen au 108 (salle J.Baker) de 18h à 21h en présence du vice-président Abdelkrim Marchani et de l'équipe projet de la Métropole Rouen Normandie.

10 élus étaient présents pour la première partie de la réunion qui leur était dédiée.

27 citoyens étaient présents lors de la réunion publique auxquels se sont joints des élus restés pour la deuxième partie de la réunion. Au total XX participants, habitants et élus confondus étaient présents à la réunion publique.

Commenté [EP1]: @Margot PILAT



Dès le début de sa mandature en 2020, le conseil de la Métropole Rouen Normandie a souhaité impulser la transformation sociale et écologique de son territoire. Elle a également déclaré l'urgence climatique en 2021 et s'est fixée pour ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050. **C'est dans ce contexte que la Métropole Rouen Normandie s'engage dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ainsi que dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).**

Elaboration du SCoT-AEC

D'une part, le SCoT est un document stratégique qui définit le devenir du territoire sur 25 ans. Plus précisément, ce document définit un développement équilibré du territoire et des éléments du grand paysage et de l'environnement à protéger et à valoriser (les sols, les forêts, la Seine, le réseau des mares, les zones humides, etc.). **D'autre part, le PCAET est un plan d'action portant sur les enjeux du climat, de l'air, de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique.** Le PCAET sera intégré au SCoT dans son élaboration, d'où le nom de « SCoT-AEC ».

Révision du PLUi

Le PLUi est un document d'urbanisme qui définit des zones d'habitat, des zones économiques et des zones agricoles. Il a été approuvé en 2020 et fera donc l'objet d'une révision.

Le défi pour la Métropole sera de mener cette démarche non pas dans une logique de développement du territoire comme c'était le cas auparavant mais de ménagement du territoire. Cela signifie qu'elle veillera à ne pas accroître sa consommation foncière (comme le prescrit la loi Zéro artificialisation nette) et à prendre en compte toutes les entités naturelles du territoire (et non seulement l'humain).

Les questions posées par le public à l'issue de la présentation :

Quel est le lien de la démarche avec la COP Normandie ?

Réponse ; La démarche de COP Normandie est pilotée par la préfecture : elle présente les objectifs régionaux quantitatifs pour la réduction des gaz à effet de Serre alors que le projet de SCOT valant Plan Climat Air Energie fixe les objectifs pour la Métropole de Rouen (en cohérence avec les objectifs régionaux)

Quel est l'objectif de la plate forme « Je Participe » :

Réponse : il s'agit d'un module de contribution citoyenne présentant l'ensemble des démarches contributives de la Métropole

Quelle réflexion est menée dans le cadre du bassin de vie et comment sont intégrés les réflexions des territoires limitrophes ? Réponse le diagnostic territorial s'appuie conformément aux exigences du code de l'urbanisme sur une analyse du territoire Métropolitain mais certaines questions (notamment commerciales) sont étudiées en cohérence avec les territoires limitrophes. Par ailleurs, une assemblée des acteurs intègre les différents EPCL voisins afin que les travaux et enjeux soient partagés et les enjeux

Travaux en sous-groupes autour de la Fresque « Métropole Rouen Normandie »

La fresque de la Métropole Rouen Normandie est un outil de sensibilisation permettant de mieux comprendre les enjeux de l'aménagement, de la transformation du territoire et du changement climatique de la métropole. La fresque consiste en un jeu de cartes décrivant des phénomènes (« étalement urbain », « inondations », « imperméabilisation des sols », « conflits sociaux », etc.) en quatre lots. Des informations concernant la Métropole sont fournies sur les cartes.

Dans un premier temps, les participants en groupe de 3 à 6 personnes ont élaboré une fresque à partir de ces cartes, en les agencant dans une logique de causes-conséquences. Dans un second temps, les participants ont répondu collectivement sur la base de leur fresque aux consignes suivantes :

- **Décrivez en bleu les problématiques qui concernent le plus votre territoire ? Pour quelles raisons ? (Justifiez vos réponses)**
- **Décrivez en vert, 2 cartes qui évoquent le plus pour vous les atouts de la Métropole d'aujourd'hui (Justifiez vos réponses)**
- **Décrivez en rose, 2 cartes qui représentent les fragilités de la Métropole, aujourd'hui.**

Après s'être prêté à l'exercice, chaque groupe a présenté en plénière les résultats de ses réflexions. Cela a permis de faire la restitution des idées prioritaires de chaque groupe.

Groupe 1 :

Problématique(s) de leur territoire :

- **La mobilité** : « Le 108 n'est pas assez accessible ».
- **La pollution**

Les atout(s) de la métropole :

- Les **friches** comme espaces transformables
- Les **espaces naturels et agricoles**
- **Réseaux de « citoyens et citoyennes, élus, sensible à la cause »**
- **Réseaux de transports** en mobilités douces qui se développent.

Fragilité(s) de la métropole :

- **Risques industriels**
- **Inondations**
- **Séparation des usages**, « ségrégation des usages et ségrégation sociale ».
- Manque de maraichages : donc de **sécurité alimentaire** et manque de production.

Groupe 2 :

Problématique(s) de leur territoire :

- **Atteinte de la biodiversité**
- **Sécurité alimentaire**
- **Consommation d'énergies fossiles**
- **Imperméabilisation des sols**
- **Inondations**
- **Conflits sociaux**
- **Santé humaine**
- **Qualité de l'air**
- **Risques industriels**
- **Emissions de GES**
- **Usage de la voiture.**

Atout(s) de la métropole :

- **Espaces naturels**
- **Friches**
- « Le **dérèglement climatique** peut être un atout, il peut servir de levier et force les adaptations au dérèglement climatique »
- La **mobilité** à travers les transports en communs ou le vélo est une « opportunité et une solution alternative à la voiture ».

Fragilité(s) de la métropole :

- **La sécurité alimentaire**
- **Consommation d'énergie fossile**
- **Le manques d'énergie renouvelables.**
- **Séparation des usages.**
- **Les déchets de construction.** « C'est-à-dire qu'il y en a beaucoup et trop lorsqu'on construit. Au moment de la déconstruction les déchets restent. Il faudra plus de réhabilitation ».

Groupe 3 :

Problématique(s) de leur territoire :

- **Le recours à la voiture**
- **Séparation des usages**
- **L'étalement urbain.**
- **La pollution industrielle.**
- **Mauvaise qualité de l'air.**
- **Les risques industriels.**

Atouts de la métropole :

Ce groupe a formulé « les atouts » comme des propositions positives pour le futur.

- « La délocalisation des industries hors des villes du moins hors des zones inondables »
- Les énergies renouvelables.
- La transformation/ l'exploitation des friches
- Les espaces naturels, « plutôt en termes de leviers pour l'adaptation au changement de paradigme ».
- La sécurité alimentaire.

Fragilité(s) de la métropole :

- **Les déchets de la déconstruction** : « en particulier les déchets du Grand Paris qui sont stockés sur certaines communes limitrophes de la Seine ».
- **Séparation des usages**. « Il n'y a pas suffisamment de quartiers où il y a une mixité fonctionnelle où les usages sont trop séparés ».
- **Un réseau routier insuffisant**
- **Risques industriels** (beaucoup de sites Seveso au bord de la Seine).
- **Les inondations**

Groupe 4 :

Problématique(s) de leur territoire :

- Une **circulation particulièrement dense** avec des difficultés de mobilités
- **Les risques industriels**

Atout(s) de la métropole :

- **Les espaces naturels** qui sont en nombres importants.
- **La présence d'un port**
- **La présence de pôles médicaux**. Pôle autour du CHU et de l'Hôpital Becquerel, Hôpital psychiatrique du Rouvray, groupe des Feugrais à St Aubin, qui sont des pôles qui participent fortement à l'attractivité du territoire.
- On constate un **développement important des pistes cyclables** et aussi de l'offre de location des vélos. Cela traduit une prise de conscience politique. La facilitation du recours aux mobilités tel que le vélo. Important développement des pistes cyclables, de plus en plus de location de vélo.
- **Les espaces naturels.**

Fragilité(s) de la métropole :

- **La sécurité alimentaire**
- **Fragmentations des milieux naturels**
- **La présence d'îlots de chaleur**
- **L'accroissement de la population et le logement.**
- **Le manque d'énergies renouvelables.**
- **fragilité par rapport aux inondations.**

Groupe 5 : Ce groupe a souhaité repartir l'ensemble des cartes de la fresque de la ville, d'où un nombre très important de réponses

Problématique(s) sur leur territoire :

- L'imperméabilité des sols.
- La mauvaise qualité air.
- Populations et besoins en logements.
- La santé humaine.
- L'usage de la voiture.
- Conflits sociaux.
- Les inondations.
- Risques industriels.

Atout(s) de la métropole :

- **Les friches :** « Le quartier Flaubert a été reconstruit en ce sens ».
- **Les espaces naturels** « ils sont beaux et nombreux ». C'est un atout intéressant et important pour le futur.

Fragilité(s) de la métropole :

- La consommation d'énergie fossile.
- Le dérèglement climatique.
- La perte de sols agricoles.
- La fragmentation des milieux naturels.
- Ilots de chaleurs urbains.
- La sécurité alimentaire.
- Les feux de forêt.
- Les épisodes de canicules.
- Emission des gaz à effets de serres.
- La séparation des usages.
- Réseaux routiers.
- Atteinte de la biodiversité.
- Déchets de la déconstruction.
- Zone logistique commerciales.
- L'empreinte carbone.
- Industries hors des villes.
- L'étalement urbain, notamment l'habitat périurbain.
- Consommation des ressources naturelles.